

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
COMMUN DU 12 FEVRIER 2010**

Le comité technique paritaire commun DGFIP n'ayant pas pu se tenir le jeudi 11/02/2010 suite au boycott de la CGT et du SNUI, le CTPL a été reporté au vendredi 12 février.

En questions diverses, FO DGFIP est bien sûr revenu sur la situation du SIP de PANTIN.

**- Modalités d'organisation de la future Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Seine Saint Denis**

La direction a indiqué que l'accord de l'administration centrale a été donné le 15/01/2010 et qu'elle allait commencer la phase de communication pour les services concernés sur l'ex-TG et l'ex-DSF dès lundi 15/02/2010.

Les idées de la direction centrale seraient les suivantes :

- Conserver à chacun des agents leurs attributions, leurs acquis et leur encadrement hiérarchique tout en déplaçant le moins d'agents possibles (34 agents de la DSF vers la TG et 49 de la TG vers la DSF)
- Conserver les fonctions principales, à savoir le recouvrement (avec la redevance audiovisuelle), la gestion publique et les fonctions transverses (pilotage et ressources notamment humaines avec une grande superficie dédiée sur le site de l'ex-TG).

La date de création juridique de la DDFIP est le 01/03/2010.

Tout d'abord, **FO DGFIP 93** est intervenu pour mettre l'accent sur les pertes d'emplois depuis 3 ans, tant dans l'ex-DGCP que l'ex-DSF, ce qui accentue la tension dans les services avec des conditions de travail déclinantes (stress, pression des objectifs avec le manque d'effectifs etc).

Nous avons ensuite pointé le **défaut de dialogue social** dans le département durant la mise en place de la DDFIP malgré la circulaire du 17/07/2009 qui le prévoit. Depuis septembre, nous avons sans cesse demandé des précisions sur l'organigramme fonctionnel et l'avancée de la réflexion. **Une fois seulement**, les organisations syndicales ont été reçues sur le sujet.

En ce qui concerne la diminution des effectifs depuis 3 ans, la direction a indiqué qu'elle avait essayé d'équilibrer cette diminution entre le réseau et la TG ou la DSF tout en privilégiant le réseau.

Quand on voit les difficultés du réseau, nous sommes en droit d'être inquiet pour l'avenir de la future DDFIP 93.

Pour ce qui est de la communication, la direction a répondu qu'elle préfère communiquer sur des choses certaines que sur des projets non finalisés.

Il n'empêche qu'elle n'a pas forcément associé les agents à ses projets et encore moins les organisations syndicales comme le stipule la circulaire du 17/07/2009.

Puis **FO DGFIP** a demandé si des agents qui intégreront la DDFIP pourront changer de filière, c'est à dire exercer un droit d'option de l'une ou de l'autre en vertu de la circulaire du 06/03/2009 qui le prévoit pour les SIP. Est-ce transposable pour les agents de la DDFIP ?

Ce qui a des conséquences principalement pour **la rémunération** où un agent de la filière gestion publique peut bénéficier rapidement de l'harmonisation indemnitaire de la filière fiscale dès le premier mois du détachement prévu à cet effet.

La direction a répondu qu'elle n'avait pas la réponse mais qu'elle nous ferait part de sa réponse dans les prochains jours.

**FO DGFIP** a bien souligné que ce n'était pas une question accessoire pour les agents contrairement à ce qui a pu être dit durant ce CTP.

**FO DGFIP** s'est inquiété enfin de **l'avenir des huissiers**. La direction a répondu qu'ils restent rattachés au service Fonctions communes du pôle pilotage et ressources pour leur gestion administrative.

Suite à la présentation de l'organisation immobilière, **FO DGFIP** a fait remarquer que le plan immobilier de cette future DDFIP devait être présenté lors d'un Comité Hygiène et Sécurité local. Nous rappelons que les 2 bâtiments ne sont pas récents.

En considération des suppressions d'emplois récurrentes, des conditions de travail de manière générale et du manque de dialogue social, **FO DGFIP** a voté contre les modalités d'organisation de la future DDFIP dans le 93.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **SIP de PANTIN** : La direction a réaffirmé **que l'ouverture au public était bien une expérimentation du 8 au 16 comme elle l'avait précisée le lundi 8 février en réunion informelle devant toutes les organisations syndicales.**

**A compter du 17/02/2010 le site aurait été fermé au public durant la pause méridienne.**

Si cette précision avait pu être bien répercutée avec un meilleur échange, la grève d'une partie des agents du SIP aurait pu certainement être évitée.

**FO DGFIP 93**, en contact avec des agents durant la semaine, apprécie que la situation de ce SIP se soit améliorée.

Lors d'un nouveau CTPL le 23/02/2010 dont nous contestons la tenue pour raisons juridiques, la direction soumettra sa nouvelle réflexion au vote des organisations syndicales.

**FO DGFIP** avait demandé le 29 janvier dans un CTPL **le report du vote sur les horaires du SIP de Pantin**, ce que la direction avait refusé.

Aujourd'hui, la direction a décidé de reporter tout l'ordre du jour du CTP de ce 29/01/2010 (donc au 23/02/2010) alors que celui-ci s'est tenu dans les règles.

Des votes ont été validés sur les horaires des SIP de Livry-Gargan et de St Ouen.

Sur le sujet de l'accueil au public sur la plage du midi, **FO DGFIP** a posé **le sujet du paiement de la prime dite « d'accueil »** actuellement vu au niveau national.

Car les agents de l'ex-DGI touchent une prime durant les ouvertures exceptionnelles au public le midi pendant la campagne de déclaration par exemple.

Face au déploiement des SIP, cette prime pourrait pourquoi pas être étendue aux agents ex-DGCP en période de fortes échéances.

Comme le procès verbal d'un CTP a vocation à remonter à la direction générale, cette dernière pourra regarder de plus près le contexte du 93 où l'accueil est une tâche bien plus compliquée qu'ailleurs.

Pour revenir sur Pantin et sur l'actualité locale de ces derniers temps, des informations ont circulé qui n'étaient pas toujours fondées et avec des manœuvres de dialogue loin d'être saines.

**FO DGFIP 93** se félicite qu'un CTP ait pu se tenir pour renouer avec « des paroles qui ne s'envolent pas » au travers d'un procès verbal qui consigne les débats.

Fidèle à ses valeurs de laïcité et d'indépendance, **FO DGFIP**, un des 1<sup>ers</sup> syndicats à avoir fusionné, prouvant ainsi notre attachement aux agents de la nouvelle direction, rappelle que la revendication des agents est ce qui nous anime principalement.

- **STIMULUS (Gestion du stress et risques psychosociaux)** :

La direction a répondu que le résultat de l'expérimentation du cabinet Stimulus concernant la gestion du stress et les risques psychosociaux sera à l'ordre du jour du prochain groupe de travail le 17/02/2010 du CHS. Il sera répercuté vers le CTP ensuite.

- **GRIPPE A** : **FO DGFIP** s'est ému que les agents, ayant effectué des **vacations en centre de vaccination le matin** et qui ont travaillé l'après-midi ensuite, **ne percevront aucune indemnité.** Seuls ont droit à indemnisation ceux qui ont fait des vacances l'après-midi.

**FO DGFIP** a souligné l'injustice de cette situation, la direction répondant que cela ne lui posait pas problème !!! En ce qui concerne **le paiement des réquisitions**, il semble que ce dernier soit en cours.

**Vos représentants en CTPL** : Didier DUCHESNE, Philippe MASSON, Michel DELEGER, Patrick JEANMINET et Xavier CHATELAIN

**AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE**

Permanence FO : Trésorerie Générale, [fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.093@dgfip.finances.gouv.fr) ☎ 01.48.96.62.30